



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 19-12-2022 jusqu'au : 19-02-2023

DELIBERATION DU BUREAU DU 12 DECEMBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT

Le 12 décembre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 7 décembre 2022.

Membres présents (4) : Soizic PERRAULT David ROBO Marie-Jo LE BRETON Olivier HOUSSAY Excusé ayant donné pouvoir (1) : Marc BOUTRUCHE – pouvoir à Soizic PERRAULT Excusés (2) : Marie-Hélène HERRY Jérôme PINSARD	DELIBERATION N°	29.BU-2022 12 12	Groupe n° Opération n°
	Modalités spécifiques d'attribution de logements locatifs sociaux en Habitat Participatif	SENE îlot 5	Mise en place d'un processus de pré-attribution et cooptation

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau quartier du Pouffanc, la commune de SENE avait lancé un appel à projet sur l'îlot 5 pour la construction d'un collectif d'habitat participatif pour lequel Bretagne Sud Habitat a été retenu.

L'habitat participatif se révèle être, bien au-delà d'un simple mode de production de logements, une démarche innovante pour ceux qui aspirent à habiter autrement.

La loi ALUR (article 47) le définit comme "une démarche citoyenne qui permet à des personnes physiques de s'associer, le cas échéant avec des personnes morales, afin de participer à la définition et à la conception de leurs logements, et des espaces destinés à un usage commun, de construire ou d'acquérir un ou plusieurs immeubles destinés à leur habitation et, le cas échéant, d'assurer la gestion ultérieure des immeubles construits ou acquis», cette démarche s'inscrivant «dans une logique de partage et de solidarité entre habitants".

Le projet de l'îlot 5 comprend 22 logements locatifs sociaux avec des espaces de vie partagée de plus de 100 m², à savoir :

- Un atelier,
- Un espace permaculture,
- Une chambre d'amis,
- Une salle de convivialité,
- Un toit terrasse.

La question de l'animation et de la gestion de ces espaces est déterminante pour la bonne réussite de son occupation et sa pérennité dans le temps. L'enjeu est, par conséquent, de constituer un noyau de futurs locataires ayant cette philosophie de vie et d'habitat afin de poser les fondamentaux pour une gestion autonome.

BSH se fait accompagner d'une association Nantaise «ECHO-HABITANTS» dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'usage et plus particulièrement pour la création et l'animation d'un futur collectif d'habitants. Seize ateliers seront organisés sur une année afin de poser le cadre, définir des règles de vie et un règlement intérieur, constituer une association de locataires pour la gestion de ces espaces ...

Aussi, afin d'associer les futurs locataires plus en amont dans le projet, il est nécessaire de mettre en place un processus de pré-attribution. Celui-ci permettra de sécuriser les habitants candidats à la location sociale et de garantir ainsi leurs investissements par une participation active aux différents ateliers.

Les membres constituant la pré-CAL seront :

- 1 représentant de la commune,
- 2 représentants de la Commission d'Attribution des Logements de Bretagne Sud Habitat,
- 1 représentant de l'Echo-Habitant.

L'attribution sera être ensuite confirmée par une CAL officielle 3 mois avant la livraison des logements.

A la rotation des logements, il est également proposé un système de cooptation des habitants de la résidence sur les futures attributions afin de garantir l'équilibre du groupe, sa philosophie de vie et d'habitat.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés, valide la mise en place d'un processus de pré-attribution avec un pré-CAL composé des membres cités ci-dessus ainsi que la cooptation des habitants sur les futures attributions lors de la libération des logements.